

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOÏ libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### ESPAGNE.

Madrid, le 7 octobre. — Le roi et son auguste famille continuent à habiter le palais de l'Escurial.

— La Gazette de Madrid a accompagné l'annonce de la mort d'Irurbe des réflexions suivantes :

« L'opinion de ceux qui pensaient qu'Irurbe agissait d'après les ordres du monarque espagnol, était aussi étrange que toutes les idées qui germent dans les têtes radicales et libérales. Jamais Ferdinand VII n'a eu recours à ces moyens honteux; jamais il n'a employé une main criminelle, même pour faire le bien. »

(Etoile.)  
— On assure que malgré tous les obstacles, l'emprunt proposé à M. Zéa est conclu, et que S. M. vient de le signer.

— Les volontaires royalistes des villes et villages voisins continuent toujours de conduire dans les prisons de cette ville des individus soupçonnés de conspirations.

— C'est avec le plus grand étonnement qu'on a vu l'arrestation de M. Erro, ex-ministre des finances de la régence, connu par l'exaltation de ses opinions : il est étroitement reserré, et ne peut communiquer avec personne.

— Le collège royal de Saint-Isidore va être ouvert au public; les chaires seront occupées par les jésuites, jusqu'à ce que les anciens professeurs soient purifiés; ceux des chaires d'histoire naturelle et de botanique ont été déclarés impurifiables; et il est probable qu'il en sera de même des autres, parce que pour la plupart, ils s'étaient montrés dévoués au régime des cortès.

(On a vu hier que le bruit touchant le débarquement de 1500 constitutionnels dans les environs de Valence a été démenti par l'Etoile. La correspondance du Journal de commerce de Paris dit qu'à la date du 20 septembre tout était tranquille à Valence, puis elle ajoute :)

A la vérité, le 4 et le 6, les constitutionnels avaient tenté deux débarquemens entre Murviedro et Oropeza, l'un de 150 et l'autre de 200 hommes; mais s'apercevant que l'on faisait des préparatifs pour les repousser et que les habitans ne paraissaient pas disposés à les seconder, ils s'étaient rembarqués.

On remarquait cependant que la flottille qui les avait apportés, et qui était restée en vue, se composait de deux corvettes et de trois brigantins, ce qui donnait lieu de croire qu'il y avait plus de monde à bord qu'on n'en avait débarqué.

#### (Correspondance particulière.)

Barcelone, le 2 octobre. — La police continue à faire sortir d'ici les émigrés, mais il serait impossible de préciser jusqu'à quel point ses ordres seront exécutés dès l'instant qu'ils tomberont sur des personnes des villes où l'esprit royaliste est un peu exalté. Quelques-unes de celles-ci, à qui l'ordre de sortir de Barcelone a été signifié, se sont présentées au chef de la police, en lui disant qu'il était le maître de les faire emprisonner et de prendre envers elles tel parti qu'il voudrait, car elles le préféreraient toujours à une mort certaine et inévitable qu'elles iraient chercher en se rendant chez elles.

Effectivement ces craintes ne sont pas sans fondement, puisque plusieurs personnes qui s'étaient rendues à Manresa, d'après les injonctions de la police, ont été le même soir poignardées dans leurs lits. Un particulier de Bata, qui s'était également rendu chez lui, vit subir le même sort à son domestique qu'il avait fait coucher dans sa chambre, tandis que lui-même était allé coucher dans son grenier.

Je ne puis pas vous dire au juste quel est le nombre des réfugiés de la province qui sont à Barcelone : il est de plus de six cents à Reus, ville où il y en a beaucoup moins qu'ici, et où l'esprit public est extrêmement libéral. Au reste, tous ceux qui sont ici et ailleurs sont, soit des propriétaires aisés, soit des riches manufacturiers de la province; trois récoltes se sont faites sans qu'ils aient rien perdu de ce qu'ils font valoir par eux-mêmes, ni des mains de leurs fermiers : leurs récoltes et leurs revenus sont dévorés sous le moindre prétexte par les personnes qui se trouvent à la tête des administrations municipale et ministérielle; il est donc fort naturel qu'on n'épargne aucun effort pour prolonger ces rapines, et que tout soit employé pour inspirer la terreur à ceux dont la présence pourrait les faire cesser.

Ce ne sont pas des raisonnemens jetés au hasard. Voici un exemple qui vous prouvera ce que j'avance :

Un très-riche propriétaire de Pobleda, réfugié à Reus, voulut visiter ses propriétés, et prit pour cela une escorte de cinquante hommes qu'il soldait à ses frais; mais arrivé à une lieue de chez lui, il fut accueilli par une si vive fusillade, qu'il fut forcé de retourner sur ses pas, lui et ses compagnons.

On assure qu'on veut tenter d'organiser ici un corps de volontaires royalistes; la chose ne paraît pas très aisée, car l'esprit public des dernières classes de Barcelone, qui sont celles qui partent ailleurs se sont entêlées dans ces milices, ne se ressent nullement du fanatisme qui anime les miliciens royalistes du reste de l'Espagne.

(Constitutionnel.)

### ANGLETERRE.

Londres, le 9 octobre. — L'indemnité qui doit être donnée aux émigrés français fait maintenant le sujet de toutes les lettres que nous recevons de Paris, et il n'est peut-être pas inutile de faire savoir sous quel point de vue le roi et son ministère envisagent maintenant cette question. Le principe est admis, et il sera présenté aux deux chambres à la prochaine session; s'il est adopté, on demandera la nomination d'un comité qui sera chargé de prendre connaissance du montant des droits respectifs; et jusqu'à ce que ce travail soit terminé, on ne s'occupera ni du mode ni de la quotité des indemnités; de sorte que, pendant au moins trois ans, elles n'ajouteront aucune nouvelle charge aux ressources financières de la France.

On a aussi abandonné le projet de loi concernant la réduction de l'intérêt de la dette, mais on doit y substituer une nouvelle mesure qui consiste à créer des trois pour cent, que M. de Villèle espère faire accepter à 75, ou même à un taux plus élevé, et c'est avec le produit de ce fonds qu'il absorberait par degrés les 5 pour cent actuels. On reconnaîtra facilement que les 5 pour cent avaient une tendance à s'élever au-delà des 105, immédiatement avant la promulgation du projet de réduction; on doit sentir également qu'ils s'élèveraient maintenant au-delà de 102 fr. 50 c., si les rentiers ne craignaient pas la présentation du même projet à la prochaine session. Il est probable que M. de Villèle ne parviendrait pas à calmer cette crainte par une simple déclaration; mais il est possible qu'une espèce de contrat individuel avec le gouvernement convainquit les rentiers qu'ils ne seraient pas troublés dans la jouissance de leurs 5 pour cent par les opérations d'une confédération de spéculateurs pris dans toutes les parties de l'Europe, ou par la menace d'un remboursement forcé. Cette crainte n'existant plus, les ministres pourraient espérer voir monter les fonds à 115 ou 120. Quel est alors le rentier qui ne consentirait pas à changer sa rente en 3 pour cent, puisqu'il aurait 4 pour cent de son argent dans les nouveaux fonds, avec l'espoir de les voir monter à cent, tandis qu'en achetant des 5 pour cent à cent-vingt, il n'aurait encore que 4 pour cent, avec la crainte de perdre une partie de son capital par un remboursement subit. Le gouvernement français n'a pas dans ce moment le projet de lever aucun emprunt. (Times.)

— Le Courier continue à publier sa correspondance privée. Voici sa lettre de ce jour :

Paris, le 6 octobre.

On vous enverra, sans doute, comme à tous les journaux de Londres, une liste de nouveaux ministres. Je suis très-fâché, quant à moi, de n'en avoir pas une seule à vous faire passer. La faute en est à la sagesse du roi, qui n'est pas d'opinion qu'un règne, annoncé comme la continuation du règne précédent, et comme une époque de stabilité pour tous les intérêts, commence précisément par un changement total dans les plus hautes branches de l'administration de l'état.

M. de Villèle a été reconnu par le nouveau roi, dans la confiance que S. M. a daigné témoigner publiquement qu'il place en lui, confiance que vous verrez bientôt se manifester davantage encore par une marque ostensible de faveur, qui ne laissera plus de doute dans l'esprit des factieux ou des incrédules. Je répète cette assertion, sans crainte d'être démenti par l'événement.

« Je dois seulement vous prévenir de ne pas considérer toute modification légère que le ministère pourrait éprouver, autrement que comme une corroboration manifeste des principes dont il est présentement animé, et de la politique des hommes auxquels le succès du système actuel est attribué.

— On a reçu de Lisbonne la réponse aux propositions adressées, il y a quelques semaines, concernant le résultat des discussions qui avaient eu lieu entre les commissaires portugais et brésiliens à Londres, au sujet de l'indépendance du Brésil. On dit, à cette occasion, que le cabinet portugais n'a pas tout-à-fait rejeté les offres des commissaires brésiliens, mais qu'il n'a pas encore donné son ultimatum.

### ALLEMAGNE.

Meiningen (Saxe), le 1<sup>er</sup> octobre. — Voici une idée de la constitution que notre duc vient de nous donner.

Parmi les vingt-un membres de l'assemblée des états choisis dans les ordres des nobles, de la bourgeoisie et des paysans, le souverain nomme un député dans chacun de ces ordres. Le député qu'il aura choisi dans l'ordre de la noblesse sera en même tems maréchal de l'assemblée, si les deux tiers ne forment point contre ce choix une opposition motivée.

Les fonctionnaires de l'état et de la cour ne sont pas exclus des élections. Chaque député de la bourgeoisie doit avoir au

moins 300 florins de revenu annuel, et ceux de l'ordre des paysans, une propriété foncière de six arpens. Le directoire des états consiste en un maréchal, deux présidents et un syndic permanent. Il remplace les états hors le tems des assemblées. Le souverain peut refuser sa ratification à un projet de loi sans donner un motif de ce refus.

#### ITALIE.

*Milan, le 3 octobre.* — Le pape a tenu, le 27 septembre, un consistoire secret, dans lequel S. S. a proclamé les cardinaux étrangers. De ce nombre est M. le comte Charles Gaetano de Gaysruck, notre archevêque. M. le chevalier Dionisi, garde d'honneur du Pape lui a apporté le 30 le bref de S. S.

— C'est après six mois et douze jours qu'on a retrouvé dans les flots du Tibre le corps de la malheureuse miss Bathurst dont la mort déplorable fut racontée dans tous les journaux de l'Europe au mois de mars dernier. Un matin, vers huit heures, deux charretiers passant sur le pont Milvius, vulgairement appelé *Ponte-Molle*, aperçurent un cadavre que les eaux venaient de déposer sur le rivage. L'autorité fut aussitôt avertie, des milliers de témoins accoururent, et tous reconnurent l'infortunée miss, moins à ses traits extrêmement défigurés qu'à ses vêtemens et à ses bijoux. Il paraît qu'elle a été longtems recouverte de sable, et qu'ainsi elle a été conservée, ce qui ne fût pas arrivé si elle eût été exposée à la voracité des poissons dont le Tibre abonde. Les chairs ont été trouvées intactes, le visage conservait encore de la rondeur; mais le contact de l'air a bientôt provoqué la décomposition. Lorsqu'on a voulu ôter le chapeau, qui était encore noué sous le menton, tous les cheveux y sont restés attachés. Des chirurgiens ont été chargés de les débarrasser du sable et des ordures qui les souillent. La famille de cette intéressante personne éprouvera du moins quelque consolation de ce qu'elle pourra rendre les derniers devoirs à un objet qui devait être tendrement chéri. Le ministre de Hanovre et M. le chargé d'affaires de France prennent soin de ces précieux restes. Une somme de douze cents francs avait été promise à ceux qui feraient cette triste découverte.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

*Napoli de Romanie, le 22 août.* — Le capitain-pacha a fait trancher la tête au commandant d'une frégate brûlée, nommé Ahmed Bey, marin qui s'était fait auparavant une réputation de bravoure et d'intelligence. Le capoudana Bey a eu également la tête tranchée par ordre du capitain-pacha.

La nouvelle du désastre de l'escadre ottomane a répandu ici et dans le Péloponèse la plus grande joie. Les Hellènes sentent ce que leur commandement de pareils exemples.

On vient d'établir une école à Missolonghi. M. Démétrius Paulen en est le directeur. Ce professeur a fait ses études à Paris.

On a établi dernièrement une poste aux lettres entre Missolonghi et Napoli de Romanie.

On ne cesse de fortifier Missolonghi. Une fortification qui se trouve à l'entrée du port et qu'on appelait la Redoute d'Honneur, vient de recevoir le nom de Redoute Byron.... Les Grecs ont presque voué un culte à ce philhellène distingué, qui peu de tems avant sa mort s'était fait naturaliser hellène.

On vient d'ouvrir à Argos aux frais du gouvernement, une grande école d'enseignement mutuel, afin que la jeunesse puisse être élevée dans les principes de christianisme, de morale et de patriotisme sans lesquels il ne peut y avoir de nation indépendante.

Un gymnase, doté par le gouvernement, va être incessamment ouvert à Napoli de Romanie.

Une société de gens de lettres va former une académie qui s'occupera spécialement de l'amélioration de l'agriculture en Grèce.

On va former un nouveau camp à Psili, bourg situé à douze lieues au sud de Dib-Bournou. Nous voyons arriver chaque jour des janissaires qui seront les seuls admis dans cette nouvelle armée. Notre ville et ses alentours sont ruinés.

Les troupes égyptiennes ont beaucoup souffert. Nombre de chevaux ont péri par le manque d'eau. On assure que plusieurs transports européens, ayant fini leur trimestre, ont demandé à se retirer. Cent voiles, commandées par l'amiral Miaulis, croisent dans ces parages, et semblent n'attendre que le moment du combat.

— Nous recevons de Constantinople, dit l'*Etoile*, les nouvelles suivantes en date du 11 septembre, dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Une lettre de Stancho, du 25 août, parle d'un nouveau combat livré les 22 et 23 entre les deux flottes, et terminé encore à l'avantage des Grecs. Une seconde lettre, datée du même point, annonce que l'expédition partie d'Egypte a fait sa jonction avec la flotte du capitain-pacha.

D'après des notions certaines, les pertes des Musulmans devant Samos, dans l'espace de peu de jours, ont été très considérables. De 64 transports attachés à cette flotte, à peine en a-t-on pu sauver 5 ou 6.

On fait monter à 17,000 hommes le nombre des Turcs qui ont péri sur mer ou sur les rivages de Samos. Une corvette montée par 400 hommes est tombée au pouvoir des Grecs qui l'ont conduite à Hydra.

Sur le continent les Grecs ont poussé des partis jusqu'aux portes de Larisse.

On dit que le capitain-pacha retirant de l'armée navale égyptienne une division de 17 bâtimens qui appartiennent à la marine impériale de Constantinople, s'est reporté sur Samos.

Le bruit s'est répandu que la Porte avait fait secrètement partir un capidgi-bachi chargé de lui rapporter la tête de ce visir. On ajoute même que le pacha de Scio est désigné pour être grand-amiral.

*Du 17 septembre.* — Le grand-visir Ghalib-Pacha a été déposé le 14 au matin. Il a pour successeur le pacha de Silistrie (*V. le n° d'hier*). Il se retire à Gallipoli.

On croit à la déposition du muphti.

*Petals, vis-à-vis Stancho, le 8 septembre.* — Le dimanche 5 a paru la flotte grecque, les bâtimens au nombre de 74. Neuf brûlots ont été lancés, la flotte égyptienne a mis aussi à la voile et a commencé son feu. Les Grecs n'ont peur de personne. On a beaucoup à craindre pour la flotte égyptienne.

#### FRANCE.

*Paris, le 12 octobre.* — Le roi a reçu en audience particulière Mgr. l'archevêque de Paris. M. Martignac, directeur-général des domaines; M. Amy, conseiller-d'état, président de la cour royale, ainsi que Mme. la baronne Girard, veuve d'un lieutenant-général, mort sur le champ de bataille, et qui jouissait de l'estime de l'armée. S. M., lui a fait l'accueil le plus bienveillant.

La veuve du lieutenant-général Freyssinet a également obtenu cet honneur, et n'a pas été moins bien accueillie d'un prince qui adopte toutes les gloires de la France.

— Le travail demandé aux agens du domaine sur le nombre et le prix de ventes d'immeubles opérées en vertu des lois de confiscations, a donné les résultats suivans :

Cause de la confiscation.	Nombre des ventes.	Prix des immeubles.
Sur les émigrés . . . . .	426,008	1,050,000,000
Sur les condamnés . . . . .	15,000	20,900,000
Sur les déportés . . . . .	16,000	20,400,000
Total . . . . .	457,000	1,091,300,000

*Nota.* Le prix des ventes faites en papier est réduit en numéraire au cours du jour de l'adjudication.

De la somme de 1,091,300,000 fr. formant le prix total des immeubles vendus, est à déduire celle des dettes payées par le gouvernement aux créanciers des émigrés, des condamnés et des déportés.

— Tandis que les correspondances particulières des journaux de Londres donnent une grande stabilité à notre ministère actuel (*V. Londres*), nos journaux tant de l'ancienne que de la nouvelle opposition ne tarissent pas dans leurs violentes attaques contre les ministres et dans leurs vœux pour les voir remplacer.

— On écrit de Genève que le comte Capo-d'Istria a reçu la nouvelle d'une grande victoire remportée le 7 septembre, par la flotte grecque, sur l'escadre égyptienne dans le voisinage de l'île d'Amorgos. Les Egyptiens ont perdu plusieurs frégates et un grand nombre de transports.

— Une seconde découverte importante vient d'avoir lieu à Famars, près Valenciennes, département du Nord, au moment où les actionnaires des Fouilles, d'un mouvement spontané, s'empresaient de doubler leurs actions. Leur zèle a été bientôt récompensé : le 7 octobre, à dix heures du matin, on découvrit à six pas de distance de la dernière trouvaille et au pied du même mur quatre vases en terre cuite, remplis de médailles romaines en argent. Le premier en contenait 1065; le second, 1923; le troisième, 1412; (ces trois vases étaient en terre rouge avec une seule anse); le quatrième très gros et d'une forme orbiculaire renfermait à lui seul 5115 médailles. Total 9515 qui, avec 9955 trouvées le 25 septembre, forment le nombre étonnant de 19,470 médailles d'argent trouvées à Famars en quinze jours. Quelles espérances pour l'avenir !

Un des vases rouges est resté entier; les médailles de cette dernière découverte sont d'un modèle plus grand que les premières : ce sont toutes têtes radiées : on y trouve les effigies de *Balbinus, Pupienus, Gordianus Pius, Philippus senior et junior, Otacilia Severa, Trajanus Dacius, Herennia Etruscilla, Hostilianus, Trebonianus Gallus, Volusianus, Carinus* et autres, avec une très grande variété de revers.

— M. Tardieu, un des négocians les plus considérés de Marseille, et qui avait été porté comme candidat aux élections dernières, vient de mourir d'une manière bien déplorable. Un de ses neveux qu'il avait envoyé dans le Levant, avec une pacotille, est revenu inopinément à Marseille, s'est présenté chez lui de grand matin pour lui faire, à ce qu'on présume, une demande d'argent, et l'a frappé à mort d'un coup de poignard. M. Rouchon, beau-frère de M. Tardieu, et une autre personne, ont été blessés grièvement en voulant lui porter du secours, et au moment où on arrêta ce furieux, il s'est écrié qu'on le laissât aller à la campagne où il voulait assassiner ses tantes.

— On mande de Lille, le 11 octobre : Un crime affreux a été commis hier, dans l'après-midi, dans la prison militaire dite la Tour St-Pierre : le guichetier a été frappé par un prisonnier d'un coup de couteau dans le ventre et a expiré à l'instant même.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de la Sarthe* : « Le nommé P... ex militaire, demeurant à Ehouars, a été condamné à deux ans de prison et 200 fr. d'amende, comme convaincu d'avoir, le 20 du mois dernier, proféré dans les rues du Mans les cris de vive *Napoléon II* ! Le nommé B..., marchand, pensionné de l'état, comme ayant été grièvement blessé à l'armée, demeurant au Mans, a été condamné à quatre mois de prison et à 100 fr. d'amende, pour avoir, le 14 du même mois, proféré les mêmes cris.

«Pouvait-on s'attendre, a dit M. le procureur du roi, que ce serait au milieu de la douleur publique, au moment où toute la France pleurerait la perte de son roi le Désiré, à l'heure même où les cœurs se donnaient tout entiers à Charles X, que des cris séditieux se feraient entendre, etc., etc.» Ce magistrat fait ensuite remarquer que ces cris n'étaient plus proférés depuis long-tems que par des gens ivres, ou par des insensés, par des gens sans crédit et sans aveu. « Mais, a-t-il ajouté, si ces cris séditieux, ces vœux sacrilèges ne sont plus alarmans, ils sont toujours scandaleux, et troublent l'ordre, et, sous ce dernier rapport, on ne saurait être trop sévère pour empêcher que de pareilles scènes se renouvellent. »

— La correspondance privée du *Courier de Londres* (voyez n° d'hier, art. Angleterre) présente avec assez d'adresse la séance du conseil dans laquelle l'abolition de la censure a été résolue. Tout ne semble pas fabuleux dans cette relation; tout n'y paraît pas vrai non plus. Le vrai, si l'on en croit le bruit assez général, c'est que M. le président du conseil, un peu plus habile que son collègue M. le ministre de l'intérieur, a fait d'assez bonne grâce le sacrifice de la censure que celui-ci s'est obstiné à défendre. M. de Villèle a senti bien vite que l'institution en soi et plus encore la manière brutale et insensée dont elle avait été exploitée par ceux que M. de Châteaubriand appelle des *préposés* à la censure, le rendaient injustifiable, et généreusement il a chargé ces préposés de toutes les iniquités qu'ils n'avaient cependant commises que par excès de zèle. M. Corbière n'a rien compris de tout cela: aussi s'est-il jeté dans les lieux communs, excellents sous la plume de MM. de la *Gazette* ou du *Journal de Paris*, mais peu dignes de son grave auditoire.

M. de Peyronnet, moins adroit que M. de Villèle et moins enthousiaste de la censure que M. Corbière, ne conçoit cependant pas que d'honnêtes ministres puissent gouverner sans lois spéciales, terribles, sans doute, effrayantes, sur ou plutôt contre la liberté de la presse.

Les autres ministres, apparemment, ont voté comme le centre à la chambre des députés; car le *Courier* n'en parle pas. Ce récit naïf se termine par un touchant éloge du ministère qu'il n'est plus question de changer, dit le correspondant privé.

Voilà ce qu'il s'agissait d'établir. Il fallait montrer le ministre, et avant tout M. de Villèle, investi de la confiance du monarque, cédant par conviction à la nécessité d'abolir la censure, cette censure que l'on croyait éternelle et sur laquelle tant de petits intérêts s'étaient arrangés. Nous rendons justice au commis qui est chargé d'instruire si bien le *Courier* de Londres; il fait jouer à M. de Villèle un rôle superbe. Mais était-il absolument nécessaire de lui sacrifier ses deux collègues? En vérité MM. Corbière et de Peyronnet sont encore plus maltraités que MM. de Damas, Clermont-Tonnerre et Frayssinous.

Cours de la bourse dn 12 octobre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 50 c. Empr. royal d'Espagne, 58 3/4; act. de la banque, 1970. Le cours à 3 h. 172 était à 102 fr. 75 c.

### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 14 octobre. — S. M. le roi est arrivé en cette résidence hier vers neuf heures du soir.

— L'arrêté royal du 3 de ce mois a déjà exercé son influence sur le marché des grains à Amsterdam. Les prix y ont généralement haussé de 6, 8, 20 fl. le quintal; le seigle est également en hausse de 6 à 8 fl. Quant à l'avoine, il n'y en a plus sur l'eau, et celle gardée dans les greniers éprouve une hausse assez forte.

LIÈGE, LE 15 OCTOBRE.

S. M. par arrêté du 5 de ce mois, a décidé que les ateliers des *maréchaux-ferrans* et des *serruriers* seront compris dans la dénomination de *forgeries en gros* (*grossmederyen*) dont parle l'article 3 de l'arrêté royal du 31 janvier dernier, concernant l'autorisation de l'établissement de quelques fabriques et usines; cet article 3 désigne les établissemens qui ne pourront être établis ou transmutés sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'administration locale.

— S. Exc. le gouverneur-général des Indes orientales, a quitté l'île d'Amboine le 18 avril dernier, et a fait voile pour Banda à bord de l'*Eurydice*. Au moment où cette frégate approchait de la côte, le Goeneng-Cepie, ce volcan si connu par ses éruptions de 1816 et 1820, s'ouvrait un nouveau cratère et présentait le spectacle le plus effrayant. Au départ des dépêches, le 14 mai, le volcan brûlait encore; il n'y avait cependant aucune apparence de péril.

— Les nouvelles reçues des Ardennes sont vraiment affligeantes; ces contrées déjà si peu favorisées par le sol, qui en général est très-mauvais et peu susceptible de s'améliorer en raison du défaut de communication et de débouchés, ont été dévastées par les mulots et les souris, qui, cette année, ont pullulé d'une manière alarmante. Les dégâts qu'ils ont occasionnés ont répandu la désolation dans un grand nombre de communes de cette contrée, principalement dans celles qui avoisinent les bois. Il y a des champs jonchés d'épis de blé, dont la tige avait été coupée raz terre, par ces animaux si redoutables pour les moissons.

— On mande de Londres que l'importation des avoines étrangères va être de nouveau prohibée en Angleterre; on s'y attend à voir paraître, dans la mercuriale du prix moyen actuel, cette céréale à un tel taux que l'admission de celle venant de l'étranger doit être interdite.

— On parle d'un tremblement de terre considérable, qui aurait renversé une grande partie de Jérusalem, détruit la mosquée d'Omar, ancien temple de Salomon, et ruiné de fond en comble, le Saint Sépulchre.

— On a lancé dernièrement à Nimègue un bateau à vapeur, qui, avec l'autorisation de S. M., a été nommé LE GUILLAUME Ier. Il est destiné à la navigation entre Rotterdam et Nimègue. C'est le premier bateau de ce genre qui ait été construit dans cette province. Les constructeurs sont MM. Fok et J. Smits d'ABLERDAM.

— En parlant de la censure, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi :

« L'ordonnance de servitude fut rendue le 16 août, et les mesures d'exécution furent très-bien concertées par un ministre qui n'a jamais montré d'activité que pour faire le mal. »

Le nouveau journal l'*Aristarque*, s'exprime d'une manière non moins énergique; rien n'égale les fureurs de la *Quotidienne*; on pense bien que les journaux libéraux ne mon-

trouvent pas beaucoup plus de respect pour S. Exc. Si M. de Villèle se soutient au ministère, ce sera le trait le plus mémorable de son administration.

— Voici quelques autres détails sur l'assassinat de deux enfans, commis à l'entrée du bois de Boulogne. (*V. le n. d'hier.*)

« On dit que ces enfans avaient pour père un jeune homme de famille riche, qui les avait reconnus, et qui voulait épouser leur mère au grand déplaisir de ses parens à lui, qui voyaient cette liaison avec chagrin.

— Un homme d'environ 40 ans et assez bien vêtu était arrivé le matin de Paris à Vincennes avec une femme qu'on dit être la sienne, il était entré dans une boutique et y avait acheté un couteau. Ces deux inconnus se trouvèrent assis à midi et demi au bord de l'avenue des Minimes, au moment où la mère des deux enfans y passait avec eux.

Quelques minutes après, elle retrogada, et trouva toujours assis sur son passage, non plus la femme, elle avait disparu; mais l'homme seul qui venait de lui parler. Il se leva en lui adressant de nouveau la parole, et sur la pluie qui commençait à tomber, et sur la beauté des deux enfans. Puis s'approchant tout-à-coup de l'ainé, il s'inclina pour le baiser au front, et en même-temps l'étendit mort d'un coup de couteau qui l'atteignit au cœur, et s'élançant aussitôt sur l'autre enfant, le tua également d'un premier coup de couteau. Après quoi il disparut à travers les sentiers du bois.

L'homme arrêté ayant été conduit dans la première maison de Vincennes, chez M. Thomas distillateur, la mère le reconnait et l'accuse. On lui montre les cadavres sanglans; il prétend ne pas les connaître. On lui retire ses souliers et on les applique sur les traces du terrain humide où il a marché; ils s'y ajustent parfaitement. Enfin, il est reconnu par le marchand qui lui a vendu son couteau.

Ces enfans se nomment Charles et Auguste Gerbault. Leur mère est la dame Henriette-Charlotte Herrin, demeurant à Paris, rue du Vernueil; ils étaient confiés à la garde de Mme. Soudieux, épicière, rue du Terrier, à Vincennes.

La femme arrêtée se nomme Malservais, et demeure rue Beauregard, n° 36. Le prévenu du crime est un sieur Papavoine, natif de Moux (Eure) demeurant depuis quelques jours à Paris, cul-de-sac Saint-Pierre, hôtel de la Providence. »

(Correspondance particulières.)

Madrid, le 1er octobre.

Voici maintenant quelques nouvelles des provinces: Il s'est opéré plusieurs débarquemens successifs sur différens points des côtes du royaume de Valence à Oropesavicia, Guoa, Benicorda, dans la rivière Millas et à Gandia, dont les insurgés se sont emparés. Ils mettent à terre un peu de monde à la fois. Leur plus nombreux détachement n'excédait point 300 hommes, mais ils sont toujours fournis de beaucoup d'armes et de munitions, et aussitôt après leur débarquement, ils s'enfoncent rapidement dans les terres. La plupart se sont portés sur Requena et Utiel, où ils se sont joints aux révoltés qui occupent ces villes ainsi que Segorbe. Ils ont eu plusieurs engagements avec des troupes sorties de Valence, mais ils les ont toujours repoussées et il est certain que cette capitale de la province est dans de vives alarmes, car on évalue à plus de six mille le nombre des insurgés qui tiennent la campagne dans un rayon de quinze à vingt lieues: ils parviennent à se réunir, à s'organiser, et ce qui leur est très facile, à rejoindre leurs amis de la Sierra-Morena qui se sont étendus jusqu'à Chinchilla, Albacete et Alarco, il n'est point douteux qu'ils ne forment une armée d'une certaine force.

Il est néanmoins vraisemblable qu'ils préféreront se tenir en bandes séparées et attendre ainsi les événemens, en faisant des recrues dans les pays qu'ils parcourent. Quoiqu'on dise qu'ils ont fortifié certains points dans les défilés, et qu'ils y ont placé de l'artillerie, je doute fort de cette dernière circonstance; car où auraient-ils pris des canons? à moins qu'ils n'en aient trouvés dans les petites places dont ils se sont emparés, mais en général cette artillerie était hors de service. (*A. du R.*)

### LIVRES NOUVEAUX.

Le *Gilblas de la révolution* obtient un grand succès, l'éloge peut en être fait en deux mots: il est digne de M. Picard. Le *Gilblas de la révolution* prend déjà place dans toutes les bibliothèques à côté du *Gilblas de l'ancien régime*.

— M. Baillieu (Charles), ancien député, vient de mettre sous presse un écrit intitulé: *la France sous le règne de Charles X.*

— On annonce pour paraître sous un mois, un nouvel ouvrage de M. de Pradt, du plus haut intérêt; il est intitulé: *la France, l'Emigration et les Colons.*

— Un nouvel ouvrage à M. de Reiffenberg, va paraître sous peu de jours à Bruxelles; c'est un résumé de l'histoire des Pays-Bas dans le même format, dit l'éditeur, que le *précis de Félix Bodin*. C'est déjà quelque chose que le format: reste l'énergique concision du style, et la vigueur de la pensée; qualités distinctives du jeune historien français, que nous espérons retrouver chez l'écrivain belge. Cet ouvrage est destiné à marcher de front avec un *Résumé de l'histoire de la Hollande*, par M. Scheffer.

### ERRATA.

Feuille d'hier, art. Smyrne, 10<sup>e</sup> ligne, lisez *convoyé* au lieu d'*envoyé*.

Nous avons annoncé dans notre numéro 169 la publication d'un ouvrage du plus grand intérêt. C'est la traduction en vers libres par M. Lemercier des chants héroïques des soldats et mat-

lots grecs. Pour donner une idée de ce que peuvent être ces poèmes, nous présentons à nos lecteurs le dithyrambe suivant, composé dès l'année 1797 par le célèbre poète Thessalien Riga. Cet hymne prouvera que la révolution des Hellènes se préparait depuis long-tems, et servira à faire connaître l'enthousiasme des montagnards grecs. C'est à l'excellente histoire de la régénération de la Grèce, par M. Pouqueville, que nous empruntons encore ces détails :

« La Livadie avait été le premier théâtre des excès des Turcs, et elle devait être aussi la première, témoin du châtement qu'ils méritaient. Deux mille mahométans furent passés au fil de l'épée. Au bout de quinze jours il n'en restait plus un seul dans toute cette contrée, lorsqu'on entendit le cri de l'aigle du mont Oeta; Odysée venait de soulever toutes les peuplades grecques de la vallée du Sperchius.... Séparés de leurs oppresseurs, les Grecs ne reconnurent plus d'autre maître que le Rédempteur; des croix furent plantées à l'entrée de tous les défilés, aux sommets des montagnes; et les Phocidiens, accordant leurs lyres belliqueuses sur le mode dorien, conservé parmi eux, firent retentir les échos du Parnasse et du Cithéron des strophes terribles du Thessalien Riga, qui semblaient improvisées de la veille pour les événemens nouveaux.

« Jusques à quand vivrons-nous seuls, pareils aux lions relancés dans les escarpemens des montagues, errans au milieu des forêts, dormant au fond des antres, étrangers au monde, pour nous soustraire à l'esclavage ?

« A l'esclavage !... Aux armes ! Sacrifions, s'il le faut, familles, enfans, amis ; plutôt une heure de liberté, que des siècles d'esclavage ! Qu'importe la vie à ceux qui sont dans les fers. Voyez comme ils l'empoisonnent notre vie ces visirs, ces oppresseurs ? travailler et souffrir, tandis qu'ils s'engraissent. Levons-nous, et s'il faut succomber, mourons avec la patrie !

« La voyez-vous ! Abaissez vos regards vers la plaine ! Contemplez ces visirs, ces pachas, leurs gibets, leurs pals, leurs bûchers ardents, vos frères à leurs pieds, vos frères au milieu des bourreaux, vos frères traçant de pénibles sillons pour nourrir leur indolence !

« Leur indolence, ô ciel ! que dis-je ? leur rage impie ! ils ont immolé vos soutiens généreux, vos héroïques capitaines, vos prêtres, vos bienfaiteurs !

« Levez-vous, honorables conjurés, la loi de Dieu, sa sainte égalité, voilà nos chefs, accourez, et jurez sur la croix de briser le joug infâme de l'Assyrien.

Puis appelant par leurs noms les différens peuples chrétiens de la Turquie, ils s'écriaient : « Souliotes, et vous, Maniotes ! sortez de vos repaires, léopards de Monténégro, aigles de l'Olympe, vautours d'Agrapha ; chrétiens de la Save et du Danube ; intrépides Macédoniens, courez aux armes, que votre sang s'embrase d'une nouvelle ardeur !

« Dauphins des mers, alcyons d'Hydra, de Psara et des Cyclades, entendez-vous la voix de la patrie : montez sur vos vaisseaux, saisissez le feu du ciel ; la foudre est entre vos mains ; brûlez, jusques dans sa racine, l'arbre de la tyrannie ! Déployez vos bannières, et que la croix victorieuse annonce au monde étonné son triomphe et votre liberté. »

Tels étaient les chants des Hellènes....

#### ENIGME.

Mon corps sec et menu, sans yeux et sans oreilles,  
A des pieds qui jamais ne me surent porter :  
Bien que j'ignore tout, on me vient consulter  
Lorsqu'on veut commencer les plus hautes merveilles.  
Une main me suffit pour aller haut et bas,  
Si je monte ou descends, l'on observe mes pas.  
Je suis utile en paix ; je suis utile en guerre ;  
L'on connaît mon pouvoir dans le palais des rois,  
Dans les temples des dieux et par toute la terre.  
Aux plus fortes cités je fais suivre mes lois.

Le mot de la dernière charade est *Bissac*.

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'après avoir entendu les principaux vigneron de cette commune, ils ont fixé le ban de vendange, comme suit, savoir :

Pour la côte dite *Morinval*, au mardi, 19 octobre courant.  
Pour celle dite de *Liège*, au mercredi, 20 même mois.  
Enfin pour celle dite *Vignis*, au mardi, 28 octobre courant.  
Avec la faculté de la remettre au lendemain, en cas de pluie.  
A l'hôtel-de-ville le 15 octobre 1824.

Par la régence, le secrétaire SOLEURE.  
Le bourgmestre Chevalier de MÉLOTTE D'ESVOZ.

#### PRIX DES GRAINS. — Du 14 octobre.

LA RASIERE DE	froment vieux. . .	fl. 5 03 c.
	Id. nouveau. . .	» 4 07 »
	seigle vieux. . .	» 2 81 »
	Id. nouveau. . .	» 2 37 »

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 14 octobre.

Naissances : 1 garçon, 2 filles.  
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme ; savoir :  
Jean-Joseph Moreau, âgée de 25 ans, journalier, rue sur Cointe, célib.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(155) Maison avec cour et jardin, sise place de l'Université, n. 180, à louer. S'adresser rue Féronstrée, n. 579.

(154) A Louer un beau quartier, meublé ou non meublé, composé de plusieurs places très commodes et cabinets, avec cuisine, dépense et écurie au besoin, et une porte d'entrée particulière, rue de l'Etave, n. 702, près de l'Université.

(156) Le notaire DELEXHY, rue St-Séverin, à Liège, est chargé de placer, à terme, sur hypothèque, une somme de 6000 florins des Pays-Bas, et une autre somme de deux mille florins, en constitution de rente, à quatre et demi pour cent.

(157) Une fille demande à se placer pour nourrice, fille de quartier, fille de cuisine, ou pour faire tous autres ouvrages d'une maison. S'adresser chez la veuve Jean Bulle, rue Souverain-Pont, n. 581.

Vendredi vingt-deux octobre courant, à deux heures du matin, les enfans Decollon feront exposer en vente publique, et adjuger définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, même au dessous de la mise à prix, devant M. le juge-de-peace du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, une prairie située en lieu dit Basse-Voie, commune de Verviers, mesurant 65 perches carrées, tenant aux propriétés de Mrs. Gerdret et Arnold Dethier.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Le Sr. J. J. DEBOIS, marchand de draps, rue Neuve, n. 20, à Huy, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de compléter son magasin par la rentrée d'une quantité de plus de quatre-vingt pièces de draps, tant étrangers que des premières manufactures du royaume, savoir : Draps cuirs de laine rayés, cuirs de laine unis, draps rayés de six francs 50 c. jusqu'à quatorze francs, le tout en différentes nuances qui n'ont pas encore paru : Noir de Sedan, tabac d'Espagne, Marengo, St.-Hélène, à la Grecque, à la Mina, etc., ratiné de première qualité passé au decatissage, thibétains, casimirs depuis quatre jusqu'à sept francs, circassia de différentes qualités et couleurs, castorines, cotinches. Toutes ses marchandises sont garanties sans défauts et se vendent à prix fixe.

Au même n., il se trouve un dépôt de bouteilles de différentes qualités.

#### VENTE d'Indigos fins du Bengale, à Anvers.

On vendra publiquement à Anvers, mercredi 10 novembre prochain, à dix heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, dans les magasins de MM. Agie, J. et A. Insinger, 230 caisses indigo fin du Bengale ; savoir :

G R	11	Caisses	M E	17	Caisses.
K			L B R		
G	10	id.	E C	17	id.
D					
G R	9	id.	C V H	22	id.
D					
G C	16	id.	B	11	id.
K			C S R		
G	12	id.	D B	16	id.
K			S		
G	1	id.	P et Co.	5	id.
			K		
C	11	id.	P et Co.	8	id.
			B		
Saftabary	53	id.	P et Co.	11	id.
			A		

Récemment arrivés dans ce port par le navire *Lady Flora*, capitaine Donnalle, venu de Calcutta.

La marchandise pourra être examinée cinq jours avant celui de la vente.

#### J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement, débite :

Histoire universelle, ancienne et moderne, par le comte Ségur, de l'Académie française, etc., 10 vol. in-8°, Bruxelles, 1822, 45 fr. Le même ouvrage, 15 vol. in-12, 35 fr. — La France, par lady Morgan, trad. de l'anglais, avec des notes critiques par le traducteur ; édition dans laquelle on a réintégré toutes les suppressions faites dans les éditions publiées en France, 3 vol. in-12, 9 fr. — L'Italie, par lady Morgan, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12, 12 fr. — Le Lavater portatif, ou l'Art de connaître les hommes par les traits du visage, un vol. in-18, orné de 33 planches coloriées, 3 fr. — Le Lavater des Dames, ou l'Art de connaître les femmes sur leur physiologie, un vol. in-18, orné de 30 planches coloriées, 3 fr. — Génie du Christianisme, ou Beautés de la religion chrétienne, par Chateaubriand, 5 vol. in-18, 12 fr. 50 c. Le même ouvrage édition abrégée à l'usage des écoles, 2 vol. in-12 fig., 4 fr. — L'Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris, allant par la Grèce et revenant par l'Egypte, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Les Martyrs ou le Triomphe de la religion chrétienne, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Atala et René, un vol. in-18, 1 fr. 25 c. — L'Art de faire, gouverner et perfectionner les vins, par Chaptal, un vol. in-8°, 3 fr. — Abrégé du traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simples et composés, par Chaptal, Rozier, Parmentier et Dussieux, un vol. in-8°, 4 fr.